



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE DE LA DORDOGNE MOYENNE ET DE LA CERE
AVAL

N° 20210407 -02

DEPARTEMENT DU LOT

Nombre de membres :

- en exercice = 22
- présents = 13
- votants = 14

L'an deux mille vingt et un, le 7 avril, se sont réunis en visioconférence, organisée par le Président depuis la mairie de PRUDHOMAT, les délégués du comité syndical, dûment convoqués.

Secrétaire de séance : Monsieur LAVERGNE-AZARD Loïc

Date de la convocation : 26 mars 2021

Présents : 13

ARAQUE Fausto, AUBRUN Jeannine, AYROLES Francis, BES Didier, CESANO Lionel, DA FONSECA Thierry, LAVERGNE AZARD Loïc, LEROUX Michel, NAYRAC Jean-Luc, PEIRANI Patrick, RANOUIL Philippe, TEULIERE Jean-Michel, THEBAUD Michel

Absents excusés ayant donné pouvoir : 1

MEILHAC Sébastien à TEULIERE Jean-Michel

Absents dont excusés : 8

BERTHOUMIEU Marie, BOUCHEZ Murielle, CANCHES Michel, DELANDE Claire, FOUCHE Jean-Claude, JAUZAC Catherine, LEYGNAC Jean-Claude, PEYRICAL René

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom a voté.

OBJET : Acquisition Terrains : Zone Humide du Castagné

Monsieur le Président rappelle les travaux réalisés sur la zone humide du Castagné, Commune de SOUSCEYRAC EN QUERCY : travaux de neutralisation de drainage, la mise en place d'une gestion par pâturage de bovins et un suivi scientifique ambitieux.

Cette restauration de zone humide a été récompensée par le prix national du génie écologique 2020 ; ce prix met en valeur la méthodologie novatrice des travaux, l'effort mis sur les suivis, la réussite du multi-partenariat ainsi que les résultats très positifs.

Cette zone humide du Castagné est une tourbière située sur le bassin versant de la Cère, sur des parcelles appartenant au Ministère de l'Agriculture et gérées par l'ONF. Les actions de restauration ont été réalisées grâce à une convention de partenariat entre le SMDMCA et l'ONF, et le pâturage fait l'objet d'une mise à disposition des parcelles par l'ONF renouvelable chaque année.

Dès 2019, une proposition d'achat de ces parcelles par la CC CAUVALDOR a été faite par l'ONF, acquisition qui permettrait de pérenniser l'action sur ce site ; une convention de pâturage sur une durée plus conséquente (5 ans ou plus) pourrait être actée avec l'agriculteur.

A ce jour, l'estimation est de 29 000,00 euros hors frais notaire. Cette acquisition foncière de 12 ha 57 a 01 ca pourrait être accompagnée par l'AEAG et la région Occitanie à hauteur de 80% (frais de notaire + géomètre inclus).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical à l'unanimité,

- entérine cette proposition d'acquérir les parcelles sises sur la Commune de SOUSCEYRAC EN QUERCY appartenant à l'Etat,

N° parcelles	Lieu-dit	Contenance totale	Contenance à acquérir
AS 10	Le Combél Calviac	51 a 28 ca	51 a 28 ca
AS 18	Pré Grand Caviac	8 ha 72 a 80 ca	4 ha 49 a 27 ca
AS 19	Pré Grand Caviac	2 ha 60 a 20 ca	63 a 21 ca
AS 20	Pré Grand Caviac	30 a 70 ca	30 a 70 ca
AS 21	Pré Grand Caviac	1 ha 51 a 90 ca	1 ha 51 a 90 ca
AS 49	Pré de Goutel	41 a 60 ca	41 a 60 ca
AS 50	Pré de Goutel	3 ha 67 a 90 ca	3 ha 27 a 49 ca
AS 56	Pré de Ronces	2 ha 59 a 20 ca	1 ha 41 a 56 ca
TOTAL		20 ha 35 a 58 ca	12 ha 57 a 01 ca

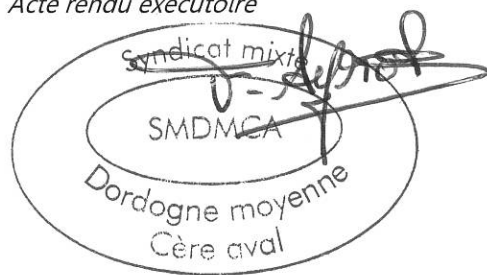
- l'autorise à signer tous les documents nécessaires dont document d'arpentage entre-autre, pour mener à bien cette transaction en l'étude de Maître NEYRAT, notaire à BIARS SUR CERE,

- l'autorise à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions,

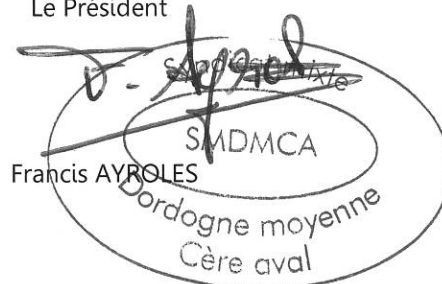
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal du syndicat.

Publié et notifié le **30 AVR. 2021**

Acte rendu exécutoire



Pour copie certifiée conforme.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président



La présente délibération est susceptible d'un recours devant la juridiction administrative, devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.